



La Plaine sur mer

MAIRIE DE LA PLAINE-SUR-MER

LOIRE-ATLANTIQUE

Arrêté n° 2024-216-PM

Objet : demande d'ouverture de débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes le samedi 13 avril 2024 à l'occasion de « Plantes en fête ».

Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,

Vu le code de la santé publique, article L.3334.2

Considérant la demande d'ouverture de débit de boissons temporaire formulée par Monsieur François BROSSEAU Président de l'association « Le Réveil Plainais » dont le siège social est situé 4, rue Jean Moulin 44770 La Plaine-sur-Mer, pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes, à l'occasion de « Plantes en Fête », le samedi 13 avril 2024 de 08h00 à 20h00 sur le terrain des Cirques, Boulevard des Nations Unies.

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur François BROSSEAU en sa qualité de Président de l'association « Le Réveil Plainais » est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes à l'occasion de « Plantes en Fête » qui aura lieu le samedi 13 avril 2024, terrain des Cirques, Boulevard des Nations Unies

Article 2 : Cette autorisation est valable le samedi 13 avril 2024 de 08h00 à 20h00.

Article 3 : Madame le Maire et la directrice générale des services sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois suivant sa publication auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 : L'ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur François BROSSEAU Président de l'association « Le Réveil Plainais »
- Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de Gendarmerie de Pornic
- Monsieur le Responsable du service de Police Municipale de La Plaine-sur-Mer

La Plaine-sur-Mer, le 3 avril 2024

Séverine MARCHAND
Maire

